

## **LES RELATIONS ENTRE LANGUE ET POLITIQUE EN BELGIQUE : LINGUISTIQUES OU COMMUNAUTAIRES ?**

**Alix Dassargues, Julien Perrez, Min Reuchamps**

**De Boeck Supérieur** | « [Revue internationale de politique comparée](#) »

2014/4 Vol. 21 | pages 105 à 128

ISSN 1370-0731

ISBN 9782807301207

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<http://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2014-4-page-105.htm>  
-----

!Pour citer cet article :

-----  
Alix Dassargues *et al.*, « Les relations entre langue et politique en Belgique : linguistiques ou communautaires ? », *Revue internationale de politique comparée* 2014/4 (Vol. 21), p. 105-128.  
DOI 10.3917/ripc.214.0105  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## **LES RELATIONS ENTRE LANGUE ET POLITIQUE EN BELGIQUE : LINGUISTIQUES OU COMMUNAUTAIRES ?**

**Alix DASSARGUES, Julien PERREZ et Min REUCHAMPS**

Langue et politique ne font pas toujours bon ménage. En matière de gestion de sociétés plurilingues, une grande diversité de solutions politiques peut s'observer. Dans nombre de telles sociétés linguistiquement diversifiées, voire divisées, les aspects politiques et linguistiques sont intimement liés : qu'il s'agisse de politique linguistique ou de culture linguistique agissant sur la sphère politique, les enjeux de l'un et de l'autre se mêlent pour former un amas de relations difficilement qualifiables. Ce constat s'avère particulièrement vrai pour la Belgique qui offre, depuis sa naissance en 1830, un cas typique de cet entremêlement entre considérations linguistiques et enjeux politiques.

Se pose dès lors la question de la nature – linguistique ou communautaire – de ces relations qu'a connues la Belgique dès son origine. Dans ce pays, elles ont en effet été qualifiées tantôt de « linguistiques » par certains tantôt de « communautaires » par d'autres. Mais le choix de ces qualificatifs ne peut être anodin, car il structure les enjeux politiques en influençant les représentations sociales de ceux-ci. L'ambition de cet article est d'aborder cette question sous le regard croisé de la linguistique et de la science politique. Seule une approche interdisciplinaire réconciliant ces deux disciplines offre le potentiel pour clarifier les enjeux linguistiques *et* politiques au cœur de la gestion, et surtout de la pacification, de la société plurilingue belge.

Dans cette perspective, nous procéderons en deux étapes. Dans un premier temps, nous expliquerons en quoi l'usage des termes « communautaire » et « linguistique » n'est pas équivalent et nous montrerons l'importance du choix de ces qualificatifs dans les représentations mentales liées aux différentes disciplines scientifiques. Enfin, quelques exemples concrets d'utilisations stratégiques de ces qualificatifs seront présentés. La seconde

partie reviendra sur deux études empiriques sur les regards et les propos de citoyens à propos du fédéralisme belge. Cette double recherche met en lumière l'impact des discours dominants (médiatiques et politiques) et des métaphores conceptuelles sur les représentations mentales de citoyens. Cette entreprise interdisciplinaire, articulant approches théorique et empirique, tentera ainsi de mettre au jour l'importance du choix des mots et des métaphores utilisés pour décrire la réalité politique belge. Ce faisant, l'impact politique d'usages linguistiques sera mis en exergue sur le terrain d'étude que constitue la société plurilingue belge.

### **Linguistique ou communautaire : les tensions en Belgique et leurs conséquences sur les représentations**

Depuis de nombreuses années, les relations qui peuvent exister entre le Nord et le Sud du pays ont souvent été qualifiées de « linguistiques » ou de « communautaires ». Ces deux adjectifs ont fréquemment été utilisés sans grande distinction. Pourtant, ces deux qualificatifs ne signifient pas la même chose. L'adjectif « linguistique » signifie « Relatif, propre à la langue ; envisagé du point de vue de la langue »<sup>1</sup> ; tandis que l'adjectif « communautaire » peut être envisagé sous une double acception : « Qui a rapport à la communauté », avec la communauté définie comme un « groupe social dont les membres vivent ensemble, possèdent des biens communs, ont des intérêts, un but commun », ou « relatif aux différentes communautés (française, flamande, allemande) du pays » (acception régionale, uniquement présente en Belgique). Le terme « communautaire » est donc particulièrement polysémique dans le cas du contentieux politico-linguistique en Belgique. En effet, l'adjectif renvoie à des institutions politiques (Communauté française, *Vlaamse Gemeenschap*) ainsi qu'à des groupes linguistiques délimités ou non par ces institutions (francophones, flamands), ou encore à des personnes parlant la même langue (francophones, néerlandophones, germanophones). Il convient donc d'être particulièrement attentif à l'emploi de cet adjectif afin de décrypter ce qu'il recouvre. Le fait d'utiliser un de ces termes plutôt que l'autre n'est pas anodin : puisqu'ils n'ont pas le même sens, ils ne renvoient donc pas à une représentation du/des conflit(s) similaire.

Dans cette partie, nous nous proposons d'étudier les usages scientifiques de ces deux termes afin de mettre au jour les dynamiques sous-jacentes à l'utilisation de ces adjectifs. Nous insisterons ensuite sur l'impact que peut

1. Trésor de la Langue Française informatisé, 2013. URL : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?35;s=935874735;r=3;nat=;sol=2>, consulté le 26/03/2013

avoir l'usage d'un mot plutôt qu'un autre dans les différentes disciplines observées. Avant de s'intéresser aux usages des adjectifs « linguistique » et « communautaire » dans la littérature scientifique et à leurs conséquences sur les représentations collectives, il convient de décrire brièvement l'évolution sociolinguistique et sociopolitique de la Belgique depuis 1830 à nos jours. Ce bref exposé historique permettra de mieux comprendre les enjeux des tensions propres à la Belgique et l'importance du sens donné à celles-ci<sup>2</sup>.

### *Généalogie des tensions*

Sous le double regard de la sociolinguistique et de la science politique, une description chronologique des différentes tensions existantes en Belgique est proposée afin d'identifier les aspects linguistiques, économiques, sociaux et institutionnels de ces tensions.

En 1830, lorsque la Belgique proclame son indépendance vis-à-vis des Pays-Bas, la répartition linguistique du pays est déjà, dans les grandes lignes, celle d'aujourd'hui : une majorité de locuteurs néerlandophones, une minorité de francophones et une petite minorité de germanophones<sup>3</sup>. Mais l'État d'alors est unitaire et surtout unilingue. La langue de l'autorité et du pouvoir est le français sur l'ensemble du territoire. Dès lors, la situation sociolinguistique de l'époque constituait un facteur de tension potentielle. En effet, il existait une fracture entre les dialectes germaniques et romans parlés par les milieux les plus modestes et le français parlé par la noblesse et la haute bourgeoisie. Entre ces deux extrêmes, une frange importante de la population était, quant à elle, diglossique : elle utilisait le français pour le commerce et dans la vie professionnelle tandis qu'un dialecte germanique (west-vlaams, vlaams, etc.) ou roman (picard, wallon, gaumais) était préféré dans les conversations familiales. L'usage des langues était donc régi par une frontière socioéconomique et ce, sur tout le territoire de la Belgique.

---

2. Voyez également les travaux de : LETON, A., MIROIR, A., *Les conflits communautaires en Belgique*, Paris, Presses universitaires de France, *Perspectives internationales*, 1999 ; FARHAT N., « Le conflit communautaire belge entre contingence identitaire et déterminisme historique », in *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 2, 2012, p. 231-254.

3. Plus précisément, le premier recensement national de 1846 répertorie 4,3 millions de Belges, dont 57 % parlent le néerlandais, 42 % parlent le français et 1 % parlent l'allemand : McRAE K.D. *Conflict and Compromise in Multilingual Societies. Volume 2, Belgium*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1983.

Alors qu'au fil du temps, en terre romane, le français s'impose peu à peu au détriment des usages dialectaux, sans faire grand bruit<sup>4</sup> ; en Flandre, la progression du français n'est pas aussi évidente. Le passage d'une tradition germanique à une langue romane standardisée ne se fait pas facilement. Pour les plus modestes, l'obstacle de la langue est infranchissable. Le mouvement flamand prend ses racines dans la défense de ces personnes, et de leurs droits linguistiques, qui n'étaient pas autorisées à utiliser leur langue maternelle pour toute question officielle. Ce mouvement, *né en réaction à la Belgique unilingue*, s'est développé pour obtenir la reconnaissance du néerlandais comme deuxième langue officielle, au moins en Flandre<sup>5</sup>. Néanmoins, ces demandes ont été vigoureusement rejetées par les élites belges parce qu'elles pouvaient nuire au développement de la nation belge, reposant sur la langue française comme *lingua franca* du Nord au Sud, d'Ouest en Est. Ce refus répété a conduit à un durcissement du mouvement flamand, lentement renforcé par l'extension du droit de vote<sup>6</sup>. C'est seulement dans les années 1870 que de premières lois linguistiques ont été votées, autorisant formellement l'usage du néerlandais dans les tribunaux et avec l'administration dans les provinces flamandes<sup>7</sup>. En 1898, la loi dite d'égalité a finalement reconnu le néerlandais comme langue officielle, la mettant sur un même pied que le français, même si cette dernière restait la langue dominante dans le pays.

On le voit, l'essence du conflit était alors linguistique, accompagnée de revendications culturelles et identitaires, mais pas communautaire, ni dans son acception générale ni dans son acception régionale. Si les décennies de l'entre-deux-guerres connaissent elles aussi des tensions, leur nature linguistique demeure. En effet, en 1921, le suffrage universel – masculin – ne modifie guère la domination de la bourgeoisie francophone dans l'ensemble du territoire, malgré le poids politique grandissant des citoyens néerlandophones, devenus également électeurs. Cependant, les demandes du mouvement flamand mènent à de nouvelles lois linguistiques dans les années 1920 et 1930 qui autorisent l'usage du néerlandais dans de nombreux domaines, notamment la justice, l'administration et l'éducation. Au même moment, l'idée d'un bilinguisme généralisé, c'est-à-dire sur l'ensemble du territoire, est rejetée tant par les francophones que par les néerlandophones ;

4. La situation des dialectes de Wallonie ne diffère pas de ceux de France. À la même époque, les variétés dialectales s'estompent en France au profit d'un français standardisé.

5. DESCHOUWER K., « Comprendre le nationalisme flamand », in *Fédéralisme Régionalisme*, n° 1, 1999-2000. URL : <http://popups.ulg.ac.be/revue6/document.php?id=285>, consulté le 30/06/2013.

6. DESCHOUWER K., JANS M.T., « L'avenir des institutions, vu de Flandre », in LETON A. (dir.), *La Belgique : un état fédéral en évolution*, Bruxelles et Paris, Bruylant et L.G.D.J., 2001, p. 209-225.

7. ZOLBERG A.R., « The Making of Flemings and Walloons: Belgium : 1830-1914 », in *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 5, n° 2, 1974, p. 179-235 ; ZOLBERG A.R., « Les origines du clivage communautaire en Belgique. Esquisse d'une sociologie historique », in *Recherches sociologiques*, vol. 7, n° 2, 1976, p. 150-170.

chacun de ces deux groupes préférant d'abord et avant tout assurer la protection de sa langue sur un territoire défini<sup>8</sup>. La logique de ces lois linguistiques était donc *territoriale*. Selon la langue parlée par la majorité de sa population, chaque commune – la plus petite division administrative en Belgique – était rattachée à une région unilingue – néerlandaise, française ou allemande – à l'exception des communes de Bruxelles qui étaient rattachées à la seule région bilingue. Mais Bruxelles était aussi le nœud du problème. Originellement une ville néerlandophone, celle-ci s'est rapidement francisée en raison de son rôle de capitale qui attirait les élites et les fonctionnaires – francophones<sup>9</sup>.

Avec la prégnance de plus en plus grande de la dimension territoriale dans la dynamique linguistique, le contentieux se transforme et sa nature s'en trouve progressivement, mais de plus en plus fortement modifiée. C'est l'entremêlement de ce double enjeu linguistique et territorial qui constitue le fondement des tensions qui vont se perpétuer en se renforçant après la Seconde Guerre mondiale et qui mènent à la fédéralisation du pays. Les années 1960 marquent, à cet égard, un véritable tournant quant à la nature du conflit, en deux temps : la fixation de la frontière linguistique, d'abord, et la création des Communautés (et des Régions), ensuite.

Les lois linguistiques des années 1920 et 1930 ont créé des régions linguistiques sur la base de la langue de la majorité dans chaque commune. Cependant, la francisation grandissante des communes de Bruxelles et autour de Bruxelles est devenue source de tensions importantes ; les élites flamandes craignant que des communes de la région de langue néerlandaise deviennent bilingues, voire totalement unilingues francophones<sup>10</sup>. Pour éviter toute poursuite de cette francisation jugée problématique, la question sur l'usage des langues a été retirée du recensement décennal. Par conséquent le tracé de la frontière linguistique, jusqu'alors susceptible d'évoluer, a été gelé définitivement en 1962-1963 – bien que certaines communes de la région de langue néerlandaise, mais habitée par une minorité, voire parfois une majorité de francophones, ont été forcées d'offrir des facilités linguistiques en français<sup>11</sup>. En d'autres termes, c'était la fixation définitive du principe territorial dans le système politique belge, en subsumant le linguistique au territorial.

8. SWENDEN W., JANS M.T., « 'Will it stay or will it go?' Federalism and the sustainability of Belgium », in *West European Politics*, vol. 29, n° 5, 2006, p. 877-894.

9. WITTE E., VAN VELTHOVEN H., *Langue et politique*, Bruxelles, VUB Press, 1999.

10. SWENDEN W., JANS M.T., *op. cit.*, 2006, p. 879.

11. JANSSENS R., *Taalgebruik in Brussel. Taalverhoudingen, taalverschuivingen en taalidentiteit in een meertalige stad*, Bruxelles, VUB Press, 2001.

Au même moment, un autre changement était en train de se produire : l'économie flamande allait dépasser l'économie de la Wallonie pour la première fois dans l'histoire de la Belgique. Jusqu'alors, l'industrie wallonne avait toujours été le moteur de la prospérité économique belge. Mais après la Seconde Guerre mondiale, l'économie wallonne est entrée en déclin<sup>12</sup>, tandis que l'économie flamande entrait dans un boom économique : « dès 1960, le déséquilibre économique s'accroît à l'intérieur du pays à la suite de la fermeture des charbonnages et de la crise structurelle qui s'ensuit en Wallonie, alors que la Flandre connaît une plus grande croissance économique »<sup>13</sup>. En réponse à cette nouvelle donne économique, les élites wallonnes ont demandé une autonomie, non pas linguistique et culturelle, mais économique afin de pouvoir développer des politiques économiques plus adaptées à leur économie en difficultés. Dès lors, la dynamique socio-économique s'est fait ressentir de plus en plus lourdement sur la politique belge. Dans ce contexte, les demandes pour plus d'autonomie linguistique et culturelle venant du nord du pays et les demandes d'autonomie socio-économique venant du sud du pays ont donné naissance à un système fédéral assez unique à deux niveaux d'entités fédérées<sup>14</sup> avec, dès 1970, des Communautés compétentes pour les matières linguistico-culturelles et, à partir des années 1980, des Régions compétentes pour les matières socio-économiques.

La nature initialement linguistique des conflits a donc fait place à une nature communautaire. En effet, les revendications linguistiques du mouvement flamand aboutissent à la création en 1970 des Communautés, alors culturelles, institutions politiques dont le domaine de compétences concerne principalement la langue et la culture. Le terme « Communauté », provenant de la sociologie, désigne, en Belgique, en 1960, un ensemble de citoyens parlant la même langue. Pourtant, dans la réalité juridique, les Communautés sont limitées géographiquement, sauf à Bruxelles où n'existent pas de sous-nationalités. Ainsi, les usages linguistiques ont été géographiquement limités. Avec cet ancrage géographique des Communautés, un nouveau type de conflit, basé sur les anciennes revendications linguistiques et culturelles est apparu. Il s'agit de conflits politiques d'ordre institutionnel relatifs aux Communautés et, par assimilation, aux Régions : les conflits que nous appelons *stricto sensu* « les conflits communautaires ». Mais

12. QUÉVIT M., *Les causes du déclin wallon*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1978 ; QUÉVIT, M., *Flandre-Wallonie : Quelle solidarité ? De la création de l'État belge à l'Europe des Régions*, Charleroi, Couleurs livres, 2010.

13. DUJARDIN V., DUMOULIN M., *Nouvelle histoire de Belgique : L'union fait-elle toujours la force ? (1950-1970)*, Bruxelles, Éditions Le Cri, 2008, p. 7.

14. REUCHAMPS M., ONCLIN F., « La fédération belge », in FOURNIER B., REUCHAMPS M. (dir.), *Le fédéralisme en Belgique et au Canada. Comparaison sociopolitique*, Bruxelles, De Boeck Université, 2009, p. 21-40.

la nature de ces conflits dits communautaires dépasse le strict périmètre institutionnel, car ils renvoient à la question de l'organisation du vivre ensemble dans la société pluri-institutionnelle belge.

Car, l'opposition entre vision territoriale et vision linguistique se retrouve au cœur de l'organisation fédérale du système politique. En effet, les élites flamandes ont décidé de fusionner la Communauté flamande avec la Région flamande en une seule et même entité, avec un seul Parlement et un seul Gouvernement. Les élites francophones, quant à elles, ont décidé que la Communauté française (auto-proclamée Fédération Wallonie-Bruxelles) serait le lien – linguistique – entre les francophones de Wallonie et de Bruxelles. Ces choix reflètent des visions différentes de ce que la Belgique devrait être : pour la plupart des élites flamandes, la Belgique devrait reposer sur trois communautés – flamande, francophone et germanophone – et pour la plupart des élites francophones, la Belgique devrait reposer sur trois régions – la Flandre, la Wallonie et Bruxelles<sup>15</sup>. On voit ainsi poindre le paradoxe du fédéralisme belge : les Flamands préfèrent les liens linguistiques fournis par la Communauté, mais ils ont besoin des Régions pour assurer des frontières claires et obtenir plus d'autonomie, tandis que les francophones préfèrent une vision régionale afin de reconnaître Bruxelles comme une région à part entière, mais ont besoin de la Communauté française pour relier Bruxelles et la Wallonie.

### ***Des tensions linguistiques aux tensions communautaires : explication d'un glissement conceptuel***

L'usage non différencié des adjectifs « communautaire » et « linguistique » pour qualifier ces conflits, tensions ou querelles propres à la Belgique peut s'expliquer par un glissement conceptuel entre les francophones d'avant 1960 et les francophones d'après 1960. Alors que, précédemment, la frontière linguistique était une frontière socioéconomique séparant la bourgeoisie et la noblesse (francophones) du reste de la population belge (wallophones/néerlandophones), à partir des années 1960, la frontière linguistique devient une réalité territoriale séparant deux entités politiques et économiques – de plus en plus – distinctes. En utilisant l'opposition « Flamands » – « Francophones » qu'il s'agisse d'avant ou d'après 1960, le contenu même de ces conflits est occulté. En effet, les conflits linguistiques d'avant 1960 concernaient des tensions existantes en Flandre et à Bruxelles entre locuteurs

---

15. REUCHAMPS M. « Structures institutionnelles du fédéralisme belge », in DANDOY R., MATAGNE G., VAN WYNSBERGHE C. (dir.), *Le fédéralisme belge : Enjeux institutionnels, acteurs socio-politiques et opinions publiques*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2013, p. 29-61.

francophones (bourgeoisie, commerçants et noblesse) et néerlandophones (reste de la population), tandis que les conflits communautaires d'après 1960 opposent les Flamands (personnes vivant en Flandre) aux Wallons (personnes vivant en Wallonie) ou aux Francophones<sup>16</sup> (terme majoritairement utilisé par les médias pour regrouper les locuteurs francophones vivant à Bruxelles ainsi que les personnes vivant sur le sol wallon).

Ainsi, un conflit linguistique et culturel – largement – circonscrit à la Flandre semble devenir un conflit politico-institutionnel à l'échelle de la Belgique grâce à un glissement conceptuel concernant le terme « francophone ». Les francophones ainsi désignés avant 1960 ne sont pas les mêmes que ceux auxquels font appel les médias à l'heure actuelle. Ces francophones, qui cristallisaient le conflit avant les années 1960, sont aujourd'hui désignés comme des « francophones de Flandre » dans les médias ; tandis que les « Francophones » opposés aux « Flamands » aujourd'hui désignent des habitants de Wallonie et de Bruxelles. Ce glissement conceptuel a pu exister à cause d'un entremêlement d'aspects culturels et identitaires liés, à la fois, à des revendications linguistiques et, à la fois, à des revendications institutionnelles.

Les revendications linguistiques, culturelles et identitaires du mouvement flamand sont étroitement liées. Ce sont elles qui ont abouti à la création des Communautés. Cette création a réglé, en grande partie, les querelles linguistiques entre francophones et néerlandophones. Après les années 1960, seules quelques tensions linguistiques, mais symboliquement importantes, subsistent à Bruxelles, dans sa périphérie et, de manière plus anecdotique, le long de la côte belge (située en Flandre). En revanche, les revendications communautaires flamandes ne diminuent pas. Avec l'apparition d'entités politico-institutionnelles correspondant à un découpage linguistique donc nécessairement culturel et identitaire, les revendications flamandes vont se greffer sur les problématiques institutionnelles et économiques qui impliquent de trouver un compromis avec les Francophones. Ainsi, les conflits en Belgique prennent une dimension communautaire importante qui dépasse la dimension purement linguistique revendiquée par le Mouvement flamand. Marnix Beyen et Philippe Destatte observent ainsi : « Pour le flamand moyen [...] le mouvement flamand signifie moins en 2000 qu'il ne signifiait en 1970. Ce constat ne peut pas nous faire oublier que pour le

16. Avec Théo HACHEZ, on peut noter que « le francophone n'a [normalement] pas droit à la majuscule traditionnellement réservée aux ressortissants d'une ethnie, ce qui est le cas des Flamands et des Wallons, considérés comme tels. Pourtant cette référence est devenue de plus en plus courante dans la presse quotidienne, en particulier dans le journal *Le Soir* » HACHEZ, T., « Communauté française et société belge », in COENEN M.-T., GOVAERT, S., HEINEN J. (dir.), *L'État de la Belgique. 1989-2004 Quinze années à la charnière du siècle*, Bruxelles, De Boeck, 2004, p. 84. Les francophones, linguistiquement parlant, sont donc devenus les Francophones, communautairement parlant.

même Flamand moyen, la Flandre signifie beaucoup plus aujourd'hui qu'au début de la période étudiée [1970] »<sup>17</sup>.

Plus généralement, et paradoxalement, la pacification du contentieux linguistique par la communautarisation et la régionalisation de nombreuses matières a entraîné la transformation de la nature du conflit en un conflit communautaire. À cet égard, Geoffroy Matagne note que « l'acuité et la centralité de ce registre argumentaire [linguistique] vont progressivement baisser avec les réformes de l'État successives pour passer au second plan »<sup>18</sup>, alors que depuis la création de la Belgique la question linguistique avait été centrale. Ainsi, les revendications flamandes, en s'opposant aux « francophones », ont permis un glissement conceptuel entre l'opposition sociale francophones-néerlandophones en Flandre et l'opposition économique-institutionnelle Francophones-Flamands en Belgique. Les francophones stigmatisés comme tels avant les années 1960 et les Francophones tels qu'ils sont identifiés à l'heure actuelle ne sont pas les mêmes. C'est pourquoi le fait de qualifier les conflits belges d'avant et d'après 1960 par un même adjectif (qu'il s'agisse de « linguistique » ou « communautaire ») n'est pas anodin. En effet, l'usage d'un même terme tend à unifier les tensions et à gommer les différences de revendications ce qui peut servir des stratégies visant à influencer les représentations collectives. Une perception binaire des conflits depuis la constitution de la Belgique jusqu'à aujourd'hui peut favoriser la mise en place de politiques indépendantistes.

### **« Linguistique » ou « communautaire » : la pluralité des usages scientifiques**

Cette perspective chronologique des tensions belges permet de se rendre compte de la difficulté que peuvent éprouver les scientifiques à qualifier ces conflits. Loin d'obtenir un consensus sur l'usage des adjectifs « linguistique » et « communautaire », la littérature scientifique révèle différentes utilisations réparties globalement selon les disciplines et les sensibilités des auteurs. Plus spécifiquement, alors que les chercheurs en sciences humaines ont voulu qualifier les conflits belges de la façon la plus objective possible, chaque discipline montre une préférence pour certains qualificatifs, et ce, pour des raisons liées à leur objet d'étude et à leur

17. BEYEN M., DESTATTE P., *Nouvelle histoire de Belgique : Un autre Pays (1970-2000)*, Bruxelles, Éditions Le Cri, 2008, p. 208.

18. MATAGNE G., « Du conflit 'révolutionnaire' au conflit 'institutionnalisé' : étude des revendications centrifuges en Belgique », *Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège*, vol. 54, n° 4, 2009, p. 562.

méthodologie. Nous analyserons l'emploi différencié de ces adjectifs selon les disciplines scientifiques qui se sont intéressées aux tensions existant en Belgique. Pour ce faire, des ouvrages récents en la matière ont été examinés.

Sans réelle surprise, les linguistes utilisent majoritairement le terme « linguistique » pour qualifier les conflits en Belgique, car ils s'attachent avant tout à décrire leur objet. Ainsi, ils considèrent que les conflits sociolinguistiques se situent majoritairement avant 1960 tandis que, par la suite, la dimension linguistique n'est plus guère présente dans les conflits secouant la Belgique. À l'heure actuelle, ils ne s'intéresseront aux conflits opposant les Francophones aux Flamands que dans la mesure où ceux-ci concernent la politique linguistique flamande mise en place à Bruxelles ou dans la périphérie bruxelloise et, dans une certaine mesure, le long de la côte belge, ou flamande, c'est selon.

Michel De Coster, sociologue et sociolinguiste, s'est penché sur *Les enjeux des conflits linguistiques* en Belgique et dans deux autres sociétés plurilingues, le Canada et la Suisse. Dans son ouvrage, il utilise le terme de linguistique pour expliciter les conflits qui ont lieu avant les années 1960 : « les *conflits linguistiques* [...] révèlent le souci premier de préserver une culture et, partant, une identité, dans la mesure où la langue en représente un élément incontestablement important »<sup>19</sup>. Il utilise ensuite le terme de « communautaire » pour décrire les tensions qui ont lieu après cette décennie : « [en parlant de la Belgique fédérale] Dans le *débat communautaire* qui prend des accents nationalistes très appuyés [...] »<sup>20</sup>.

De la même manière, les linguistes, Michel Francard et Philippe Hambye, utilisent le terme « linguistique » pour qualifier les conflits qui ont trait à « la protection d'une langue et d'une culture »<sup>21</sup>. Ils dénoncent également les abus de l'usage du terme « linguistique » pour décrire les « relations intercommunautaires » actuelles, notamment dans le chef de certains hommes politiques dont l'emploi du terme « linguistique » tend à réduire toutes les dimensions des tensions en sa seule dimension linguistique, c'est-à-dire « propre à la langue ».

Le point de vue des historiens est, quant à lui, assez varié. Certains s'attachent à comprendre les différents facteurs qui mènent à la constitution d'une nation. C'est le cas de chercheurs travaillant sur l'histoire du

19. DE COSTER M., *Les enjeux des conflits linguistiques : le français à l'épreuve des modèles belge, suisse et canadien*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 13 (nos italiques).

20. *Ibid.*, p. 168 (nos italiques).

21. FRANCARD M., HAMBYE P., « Flandre-Québec, même combat ? », *La Libre Belgique*, 24 et 25 avril 2010, p. 60.

mouvement flamand et notamment d'Els Witte et de Harry Van Velthoven<sup>22</sup>. Ces deux scientifiques préfèrent la notion de « querelles linguistiques », car, selon eux, l'origine du nationalisme en Flandre vient d'une défense de la langue et de la culture néerlandophone : « Chacun sait que la langue est indissociable des concepts de nation et de peuple. Chacun sait aussi que la politique linguistique représente une donnée centrale dans la formation d'une nation »<sup>23</sup>.

D'autres historiens, travaillant sur une période encore plus contemporaine, s'attachent à décrire « l'importance de la logique communautaire et/ou régionale dans l'histoire de Belgique de la fin du vingtième siècle »<sup>24</sup>. L'objet étudié par ceux-ci est résolument plus institutionnel et politique que l'objet social des historiens précédents. La « question communautaire »<sup>25</sup> est régulièrement nommée de cette façon par ceux qui s'intéressent à l'histoire politique et institutionnelle de la Belgique.

À cheval entre l'histoire de Belgique et la politique belge, Xavier Mabile, dans sa *Nouvelle histoire politique de la Belgique* (2011), utilise le terme « communautaire » pour désigner plusieurs types de tensions. Les « enjeux communautaires » peuvent désigner chez lui une réalité strictement institutionnelle telle que « l'application de la loi de financement des communautés et des régions »<sup>26</sup> ou une opposition entre « Wallons-Flamands »<sup>27</sup>. Il n'hésite également pas à qualifier de « communautaire » les tensions qui ont eu lieu avant la création des Communautés : « les problèmes communautaires connurent une période de latence au lendemain de la guerre [40-45] »<sup>28</sup>. En quelque sorte, le chercheur utilise donc l'adjectif « communautaire » selon son acception régionale ainsi que son sens premier « relatif à un groupe social » pour renvoyer à des problèmes politico-institutionnels ainsi qu'à des tensions entre deux groupes sociaux identifiés comme différents.

Cette façon d'utiliser le terme « communautaire » est très courante parmi les politologues. En effet, ceux-ci partent du principe que, lorsqu'il s'agit de désigner la situation conflictuelle de la Belgique à l'heure actuelle, il n'y a pas vraiment de raison de parler de conflits linguistiques entre Francophones et Néerlandophones puisqu'il s'agit de revendications concernant « la

22. WITTE E., VAN VELTHOVEN H., *op. cit.*, 1999 ; WITTE, E., et VAN VELTHOVEN, H., *Les Querelles linguistiques en Belgique. Le point de vue historique*, Bruxelles, Éditions Le Cri, 2011.

23. WITTE E., VAN VELTHOVEN H., *op. cit.*, 2011, p. 6.

24. BEYEN M., DESTATTE P., *op. cit.*, 2008, p. 13.

25. DUJARDIN V., DUMOULIN M., *op. cit.*, 2008.

26. MABILLE X., *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, Éditions du CRISP, 2011, p. 378.

27. *Ibid.*, p. 259.

28. *Ibid.*, 2011, p. 262.

répartition des compétences, la bonne gouvernance, la flexibilité et la réactivité aux contextes socio-économiques »<sup>29</sup>. Dans la même optique, lorsqu'il s'agit de décrire une situation antérieure aux années 1960, les politologues et les juristes auront tendance à utiliser le même terme de « communautaire ». En effet, ils verront dans les conflits linguistiques entre francophones et néerlandophones les prémisses des Communautés institutionnelles belges actuelles qui constituent leur sujet de prédilection.

Ainsi, le regard du chercheur est intimement lié à la discipline à laquelle il se rattache et plus particulièrement à l'objet qu'il étudie. En effet, l'objet étudié et surtout son angle d'approche ne sont pas identiques d'une discipline à l'autre. Chacune accorde une attention plus grande à certains phénomènes ce qui explique cette différence de « nomination » des tensions belges. Plus généralement, nous pouvons remarquer qu'un regard rétrospectif sur les conflits tend à utiliser le terme de « communautaire », tandis qu'un regard « originel » tend à utiliser les termes « linguistiques ».

L'usage des termes « communautaire » et « linguistique » implique donc une vision, une manière de porter son regard sur un objet bien particulier. Le fait de qualifier les conflits de « linguistiques » va focaliser l'attention sur les querelles relatives à l'emploi des langues. En revanche l'adjectif « communautaire » va généralement pointer du doigt les dissensions politiques et institutionnelles de la Belgique.

Certaines personnalités politiques ont utilisé ces adjectifs pour jouer sur les représentations mentales des citoyens et/ou des médias sur les conflits belges. C'est en effet le cas de l'ancien Premier ministre, Jean-Luc Dehaene qui, en affirmant que les politiques linguistiques du Québec et de la Flandre sont similaires, légitime les conflits communautaires actuels en les qualifiant de linguistiques. Cet usage du terme « linguistique » par Jean-Luc Dehaene tend ici à réduire toutes les dimensions des tensions en une seule. Ainsi, les dissensions entre le Nord et le Sud du pays ne seraient qu'une bataille concernant les usages du néerlandais et du français en Belgique, rappelant dès lors les conflits sociaux propres à la Flandre entre francophones (bourgeoisie, commerçants, noblesse) et néerlandophones (reste de la population). On le voit ici l'enjeu du choix des adjectifs « communautaire » et « linguistique » est stratégique puisque ce choix renvoie à une certaine vision, voire même à une explication des tensions en présence et donc des solutions possibles. Réduire la nature de ces tensions à une question linguistique évacue les

29. MATAGNE G., *op. cit.*, p. 565. Voyez également : DANDOY R., MATAGNE G., VAN WYNSBERGHE C., *Le fédéralisme belge : Enjeux institutionnels, acteurs socio-politiques et opinions publiques*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2013.

dimensions politiques, institutionnelles ou encore socioéconomiques des conflits (qui en outre tendent généralement à s'auto-alimenter).

Dans l'étude des relations linguistiques et politiques en Belgique, il semble donc plus que jamais utile de rappeler aux chercheurs que l'usage d'un mot plutôt qu'un autre influence les représentations sociales de la société. Comme l'a signalé Pierre Bourdieu<sup>30</sup>, puisque les scientifiques sont dotés d'une légitimité symbolique, ils sont capables d'influencer la société dans un sens ou dans un autre en « impos[ant] une certaine vision du monde social, c'est-à-dire des divisions du monde social »<sup>31</sup>.

### **Linguistique ou communautaire : regards et propos des citoyens**

Après avoir montré l'importance des mots utilisés pour rendre compte des tensions en Belgique, la question qu'il nous reste à investiguer pour ponctuer notre réflexion est l'influence que ces qualificatifs ont pu avoir sur les représentations de la Belgique par les citoyens. Car s'ils sont directement concernés par cette thématique, il est possible que leur compréhension diffère, partiellement, de celle avancée par les chercheurs. Pour explorer ce questionnement, nous proposons une approche originale à partir d'un double matériau empirique, d'une part, leurs regards et, d'autre part, leurs propos.

#### ***Représentations mentales***

Les outils classiques des sciences sociales peinent à appréhender les représentations mentales des individus. Or, depuis les travaux d'Émile Durkheim, on sait que celles-ci influencent largement les comportements<sup>32</sup>. Les géographes et les psychologues ont développé un outil, simple, mais efficace, pour tenter de capturer les représentations : la carte mentale<sup>33</sup>. Il s'agit d'« une méthode de collecte de l'information demandant à des individus d'un groupe donné de dessiner ou d'écrire spontanément leur représentation d'un objet ou d'un espace spécifique sous certaines conditions »<sup>34</sup>. C'est

30. BOURDIEU P., *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Ed. du Seuil, 2001, p. 156-157.

31. *Ibid.*, p. 156.

32. DURKHEIM É., « Représentations individuelles et représentations collectives », in *Revue de Métaphysique et de Morale*, tome VI, 1898, p. 3-22.

33. LYNCH K., *The Image of the City*, Cambridge, MIT Press, 1960 ; GOULD P., WHITE R., *Mental Maps*, New York, Penguin, 1974.

34. BREUX S., REUCHAMPS M., LOISEAU H., « Apports et potentialités de l'utilisation de la carte mentale en science politique », in *Transeo Review*, n° 2, 2010, p. 2.

cette technique qui a été utilisée entre octobre et décembre 2010 lorsqu'il a été demandé à plus de 5 000 étudiants de l'enseignement supérieur<sup>35</sup>, néerlandophones<sup>36</sup> et francophones<sup>37</sup>, de dessiner la Belgique (sans aucune autre consigne), avant de les inviter à compléter un questionnaire à propos de leur vision de la Belgique, de leurs identités ainsi que de leurs attitudes et opinions politiques<sup>38</sup>.

Avec une consigne aussi ouverte<sup>39</sup>, les données originales ainsi recueillies offrent une porte d'entrée à la représentation spontanée que des individus se font de la Belgique, même si naturellement cette étude ne peut être généralisée à l'ensemble de la population. Cette approche nous permet de répondre à notre questionnement d'une manière indirecte en analysant les dessins de la Belgique et les réponses au questionnaire qui les accompagnent. Pour chaque dessin, nous avons répertorié les éléments dessinés par son auteur. Plus précisément, nous avons codé 15 éléments précis ; ce qui nous a permis de créer 15 variables dichotomiques (présence ou non de cet élément sur le dessin). Le Tableau 1 énonce les 15 catégories utilisées et donne la synthèse des résultats. Afin de limiter au minimum la subjectivité inhérente à ce genre d'analyse, chaque dessin a été codé séparément par deux personnes différentes (mais sur la base d'une même grille d'analyse). Ainsi, les quelques différences de codage ont pu être discutées et corrigées. Il ne s'agit donc pas d'un exercice d'interprétation, mais bien de l'application stricte d'une grille d'analyse commune pour tous les dessins.

35. Les étudiants qui ont participé à cette recherche sont inscrits dans les filières d'études suivantes : Communication – Journalisme (21,1 %) ; Sciences politiques – Administration publique (16,2 %) ; Sociologie – Anthropologie – Assistant social (15,9 %) ; Ingénieur de gestion – Économie – Science de gestion – Gestion de l'entreprise (14,1 %) ; Pédagogie – Formation des maîtres – Enseignement (9,2 %) ; Droit – Criminologie (9,1 %) ; Psychologie – Assistant-psychologue (1,5 %) ; Histoire (1,3 %) ; Philosophie – Morale (1,1 %) ; Autre (10,5 %).

36. Les institutions néerlandophones visitées sont : Artesis hogeschool Antwerpen ; Arteveld Gent Hogeschool ; Erasmus Hogeschool Brussel ; Hogeschool Gent ; Karel De Grote Hogeschool Antwerpen ; KULeuven ; Plantijn Hogeschool Antwerpen ; Universiteit Antwerpen ; Universiteit Gent ; Universiteit Hasselt ; Vrije Universiteit Brussel.

37. Les étudiants francophones proviennent des institutions suivantes : Facultés universitaires catholiques de Mons, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, Facultés Universitaires Saint-Louis, Haute École Albert Jacquard, Haute École Charlemagne, Haute École Paul-Henri Spaak, Haute École Provinciale de Hainaut-Condorcet, Haute École Libre Mosane, Institut Supérieur d'Enseignement Pédagogique – Tournai, Institut supérieur de formation sociale et de communication, Université catholique de Louvain, Université libre de Bruxelles et Université de Liège.

38. REUCHAMPS M., KAVADIAS D., DESCHOUWER K., « Drawing Belgium: Using Mental Maps to Measure Territorial Conflict », in *Territory, Politics, Governance*, vol. 2, n° 1, 2014, p. 30-51. Une première étude-pilote, ayant conclu aux mêmes résultats, avait été réalisée en décembre 2008 : REUCHAMPS M., GRANDJEAN G., FLABA E. « Dessinez la Belgique » : *Comment de jeunes Belges francophones voient le fédéralisme*, Liège, Les Éditions de l'Université de Liège, 2009.

39. La première page du questionnaire avait été volontairement laissée blanche. Sur celle-ci les étudiants étaient invités à « dessiner la Belgique » librement, sans aucune autre précision. Il n'était donc pas automatique qu'ils dessinent une carte, ce qui explique la première catégorie de la grille d'analyse.

Tableau 1 : Liste des 15 catégories utilisées pour analyser les dessins de la Belgique réalisés par 5 269 étudiants francophones et néerlandophones (en nombres réels et en pourcentage)

Catégorie	N	%
CARTE	4 766	90,5
MONDE EXTÉRIEUR	314	6,0
PROVINCES	418	7,9
FRONTIÈRE LINGUISTIQUE	2 660	50,5
BRUXELLES SUR LE DESSIN	2 654	50,4
BRUXELLES CORRECTEMENT PLACÉ	1 330	25,2
BRUXELLES SUR LA FRONTIÈRE	257	4,9
BRUXELLES CONTRE LA FRONTIÈRE	694	13,2
COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE	452	8,6
DRAPEAU	148	2,8
SPÉCIALITÉS BELGES	205	3,9
CONFLIT	518	9,8
UNION = BIEN	117	2,2
SÉPARATION = BIEN	53	1,0
IMPOSSIBLE À CODER	47	0,9
Nombre de répondants = 5 269.		

Figure 1

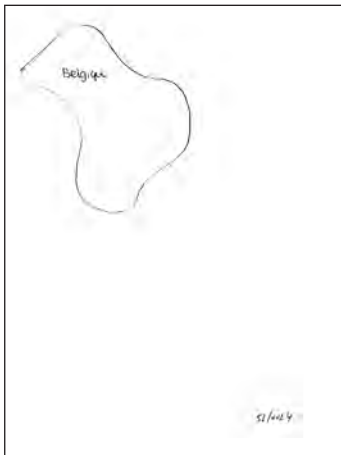
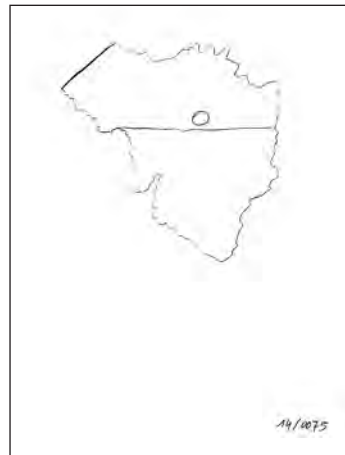


Figure 2



De ce riche matériau empirique, deux éléments alimentent plus directement notre réflexion : d'une part, la présence ou non de la dimension linguistique dans les cartes mentales et, d'autre part, la vision éventuellement différente de la Belgique par les deux groupes linguistiques et, le cas échéant, la dimension communautaire ou non du conflit. Pour le premier questionnement, les résultats sont intéressants, car la moitié des

dessins font seulement le contour extérieur de la Belgique (Figure 1) tandis que l'autre moitié incorpore la frontière linguistique (Figure 2). Ainsi, la moitié des répondants ont internalisé la frontière linguistique dans leur représentation de la Belgique, au même titre qu'une frontière d'État. En comparaison avec d'autres éléments politiques tels que les provinces ou la Communauté germanophone, la frontière linguistique semble réellement faire partie de la représentation qu'un grand nombre d'étudiants belges ont de leur pays. On ne peut dès lors nier, pour ces répondants, la prégnance de la dimension linguistique dans leur – vision du – pays qui est, par cette frontière, territorialement divisé.

Figure 3



Figure 4



Figure 5

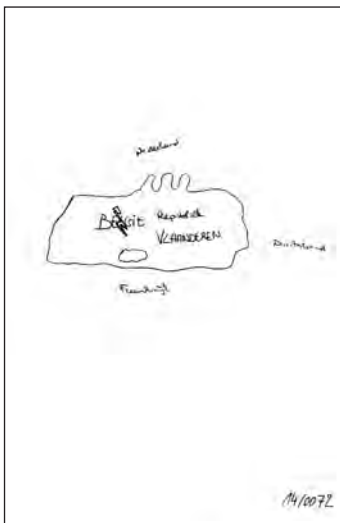
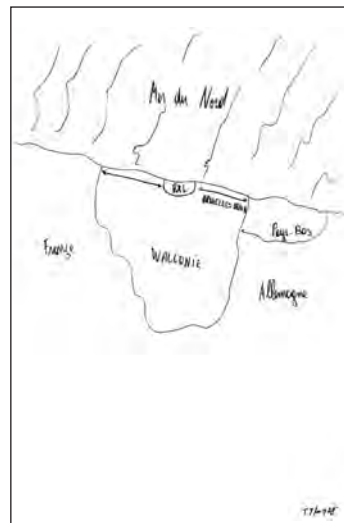


Figure 6



Se pose en conséquence la question de la différence éventuelle de vision entre les néerlandophones et les francophones. Si des deux côtés de la frontière linguistique on trouve tant des dessins avec des messages d'union (Figures 3 et 4) que des dessins avec des messages de séparation (Figures 5 et 6), des analyses complémentaires montrent que la langue en tant que telle ne joue ni dans la nature de ces messages (il n'y a pas plus de dessins réalisés par des francophones avec des messages d'union et il n'y a pas plus de dessins réalisés par des néerlandophones avec des messages de séparation, ou vice-versa), ni dans le fait de dessiner ou non la frontière linguistique<sup>40</sup>.

Ainsi, la différence ne se marque pas entre les deux groupes linguistiques, mais au sein de ceux-ci. Pour creuser davantage cette question, il convient de prendre en compte les réponses au questionnaire et en particulier les sentiments d'identités. Les étudiants ont été invités à indiquer leur degré d'identification (sur une échelle de 0 à 10) vis-à-vis de différentes entités, dont la Belgique, la Communauté française et la Région wallonne ainsi que la Communauté flamande. Comme les recherches sur les identités en Belgique montrent que les sentiments identitaires sont plus complémentaires qu'exclusifs<sup>41</sup>, des combinaisons identitaires ont été calculées afin de pouvoir distinguer les étudiants selon leur degré d'identification (Tableau 2).

				Étudiants NL	Étudiants FR
Entité	Belgique	Communauté française/ Région wallonne			
		Communauté flamande			
Degré d'identification	Faible	Faible	Faible	13,9 %	13,0 %
		Fort	Fort	13,5 %	0,2 %
	Fort	Faible	Faible	0,5 %	9,2 %
		Fort	Fort	0,3 %	0,2 %
		Faible	Faible	17,3 %	19,5 %
		Fort	Fort	48,9 %	0,7 %
		Faible	Fort	1,2 %	44,7 %
		Fort	Fort	4,5 %	12,5 %
				(n = 2 347)	(n = 2 919)
Nombre de répondants = 5 269.					

40. REUCHAMPS M., KAVADIAS D., DESCHOUWER K., *op. cit.*, 2014, p. 40-47.

41. Voyez notamment les travaux du Centre d'étude de l'opinion de l'Université de Liège (CLEO) : JACQUEMAIN M. (dir.), « Affiliations, engagements, identités : l'exemple wallon, Fédéralisme Régionalisme », in *Fédéralisme Régionalisme*, vol. 6, 2005-2006.

Partant de ces combinaisons, il est possible d'évaluer dans quelle mesure le facteur identitaire (et non plus linguistique) permet d'expliquer la présence ou non de la frontière linguistique. Une analyse multivariée montre ainsi que la présence de la frontière linguistique est corrélée, d'une part, avec la connaissance politique des répondants (plus la connaissance politique est élevée, plus il y a de probabilités de la tracer) et, d'autre part, avec les sentiments identitaires exclusifs (les répondants qui s'identifient exclusivement avec la Flandre auront tendance à la dessiner, tandis que ceux qui s'identifient exclusivement avec la Belgique auront tendance à s'abstenir).

Cet éclairage, au travers des cartes mentales, est particulièrement instructif dans notre réflexion sur la nature des tensions en Belgique. Certes l'échantillon étant constitué d'un public d'étudiants, il est donc imprudent de tirer des généralisations pour l'ensemble de la société belge, mais ces résultats permettent toutefois de mettre en perspective la perception des conflits en Belgique par ses habitants. L'étude de leurs propos offre une approche complémentaire.

### *Métaphores conceptuelles*

Les citoyens parlent de politique et plus particulièrement de l'avenir de leur pays, mais il n'est guère aisé de capturer leurs propos de manière systématique et dès lors d'en offrir une approche linguistico-politique. Néanmoins, l'analyse de ceux-ci doit permettre de compléter notre investigation sur la nature des tensions en Belgique. Pour ce faire, nous proposons une approche inspirée des développements récents en linguistique cognitive autour de l'étude des métaphores conceptuelles, car elles permettent de relier la production langagière aux représentations qu'elle véhicule et ainsi de concilier les intérêts des linguistes et des politologues<sup>42</sup>. Les avancées de ces vingt dernières années en linguistique cognitive ont permis de jeter un regard similaire sur la métaphore et surtout sur ce qu'elle révèle. Contrairement à la théorie classique qui considère la métaphore comme une figure de style, la linguistique cognitive voit dans la métaphore un révélateur de notre système conceptuel. Pour les pères de la *Cognitive Metaphor Theory* (CMT), George Lakoff et Mark Johnson<sup>43</sup>, « [l']essence d'une métaphore est qu'elle permet de comprendre quelque chose (et d'en

42. PERREZ J., REUCHAMPS M., « Quand linguistique et science politique se rencontrent », in PERREZ J., REUCHAMPS M. (dir.), *Les Relations communautaires en Belgique : Approches politiques et linguistiques*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2012, p. 24-29.

43. LAKOFF G., JOHNSON M., *Metaphors we live by*, Chicago, University of Chicago Press, 1980.

faire l'expérience) en termes de quelque chose d'autre »<sup>44</sup>. Dans cette perspective, on peut parler de métaphore lorsque nous appréhendons quelque chose – un domaine conceptuel, le domaine cible – en termes d'autre chose – un autre domaine conceptuel, le domaine source.

Une telle approche linguistique prend d'autant plus de sens qu'elle vise à appréhender les métaphores conceptuelles dans des corpus politiques où de par le caractère abstrait de la politique, les métaphores conceptuelles sont souvent – consciemment et très souvent inconsciemment – mobilisées pour traduire en termes plus concrets la complexité des relations politiques et sociales. Elena Semino indique ainsi : « *It is often claimed that the use of metaphor is particularly necessary in politics, since politics is an abstract and complex domain of experience, and metaphors can provide ways of simplifying complexities and making abstractions accessible* »<sup>45</sup>. En d'autres termes, l'étude des métaphores conceptuelles nous permet d'accéder, sur base de l'analyse d'éléments linguistiques à la surface du discours, aux représentations sociales et idéologiques d'un individu ou d'un groupe d'individus. En choisissant d'aborder le discours citoyen au travers de ces métaphores conceptuelles, nous espérons donc pouvoir mieux appréhender leur perception et compréhension des relations et tensions en Belgique.

Notre approche interdisciplinaire est nourrie par un corpus de près de 100 000 mots au total<sup>46</sup>. Il s'agit plus précisément de deux corpus. L'un (47 579 mots) est la retranscription intégrale des discussions menées dans le cadre d'un panel citoyens sur le fédéralisme belge qui s'est tenu à Liège en septembre 2007 (PBF). L'autre (52 003 mots) est la retranscription également intégrale de discussions sur le même thème dans un panel citoyens, organisé à Anvers en novembre 2008 (PBN). L'objectif de ces panels citoyens était de permettre à des citoyens « ordinaires » de s'informer et de réfléchir à propos du fédéralisme belge et de son avenir<sup>47</sup>. Dans cette perspective, les participants ont eu l'occasion d'échanger entre eux ainsi qu'avec des experts et des hommes politiques. Le corpus analysé ici est la retranscription intégrale des discussions en petits groupes de citoyens (entre cinq et sept personnes) animés par un modérateur chargé d'animer la discussion en posant des questions et de la faciliter en permettant à

44. LAKOFF G., JOHNSON M., *Les Métaphores dans la vie quotidienne*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1986, p. 15.

45. SEMINO E., *Metaphor in Discourse*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p. 90.

46. REUCHAMPS M., PERREZ J., « Métaphores conceptuelles dans les discours citoyens », in PERREZ J., REUCHAMPS M. (dir.), *Les Relations communautaires en Belgique : Approches politiques et linguistiques*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2012, p. 139.

47. REUCHAMPS M., *L'avenir du fédéralisme en Belgique et au Canada. Quand les citoyens en parlent*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2011 ; REUCHAMPS M., « The Future of Belgian Federalism Through the Eyes of the Citizens », *Regional & Federal Studies*, vol. 23, n° 3, 2013, p. 353-368.

chacun de s'exprimer. Ces données, si elles sont par définition imparfaites, constituent un corpus assez original et particulièrement intéressant puisqu'il repose sur des discussions plus spontanées – bien qu'elles s'inscrivent dans un cadre construit.

L'analyse qualitative des corpus citoyens francophones et néerlandophones met en lumière une série de métaphores conceptuelles communes. Deux grandes métaphores conceptuelles se dégagent quant à la perception du fédéralisme. En effet, les notions respectives de machine et de mariage apparaissent être des points d'ancrage conceptuels récurrents dans la perception citoyenne du fédéralisme. Ainsi, plusieurs interventions des citoyens évoquent explicitement cette image du fédéralisme comme une machine :

(1) « *il faut distinguer le fédéralisme belge tel que nous le connaissons à l'heure actuelle, du fédéralisme tel qu'il a fonctionné dans les temps passés.* » (PBF, D5, 2469-2471)

(2) « *Maar ik denk dat je kunt concluderen dat het federalisme zoals het nu is dat het niet werkt.* » (PBN, N4, 3318-3319)<sup>48</sup>

(3) « *Plus il y a de rouages, plus un grain de sable peut s'y mettre.* » (PBF, B1, 849)

(4) « *On a coupé le citoyen du fonctionnement d'une espèce de mécanisme, de machine folle lancée sur elle-même.* » (PBF, B8, 839-840)

Au-delà de ces quelques exemples d'associations entre le fédéralisme et une machine, on peut identifier dans le corpus des structures conceptuelles qui découlent de la métaphore LE FÉDÉRALISME EST UNE MACHINE. Tout d'abord, le fédéralisme est une construction artificielle. Cette image renvoie à deux réalités sous-jacentes qui se recouvrent partiellement. D'une part, pour certains citoyens, le fédéralisme est artificiel, car il ne correspond pas à la réalité telle que perçue par ces citoyens où les différences entre les Francophones et les Flamands ne nécessitent pas la mise en place d'un système fédéral – de surcroît compliqué – pour assurer un vivre ensemble commun. Le fédéralisme ne répond donc pas à un besoin, mais constitue une construction artificielle, en porte-à-faux avec la réalité. D'autre part, le fédéralisme est artificiel, car il met en place une structure voulue par les hommes politiques, mais pas par les citoyens. Ce sentiment est renforcé

48. « Mais je pense que l'on peut conclure que le fédéralisme tel qu'il est à l'heure actuelle, qu'il ne fonctionne pas » (PBN, N4, 3318-3319)

par la complexité du système. Par conséquent, les citoyens se distancient fortement des hommes politiques, d'autant plus qu'ils ne se retrouvent pas dans le fédéralisme que ces derniers ont créé.

En outre, si les raisons derrière la création de cette machine *fédéralisme* sont critiquées, ses actions et les conséquences de celles-ci sont également source de contestation. Une impression récurrente est le caractère incontrôlable de la machine ; elle est devenue une « machine folle » pour reprendre l'expression d'un des participants (PBF, B8, 840). De plus, elle renforce les tensions communautaires, plutôt qu'elles ne les apaisent. On retrouve ici deux sens négatifs donnés au fédéralisme : fédéralisme comme la moins mauvaise solution, mais aussi fédéralisme comme menant au séparatisme<sup>49</sup>. Plus fondamentalement, la dimension économique sert de carburant à la machine ; en d'autres termes, pour les participants, les tensions sont principalement nourries par des enjeux économiques, plutôt que par des questions linguistiques. Plus spécifiquement, les citoyens francophones estiment que la dimension économique guide les revendications émanant du nord du pays ; pour eux, la dynamique fédérale actuelle s'explique par les rapports de force économiques. Cela signifie donc également que la Wallonie doit se reprendre en main sur ce plan.

(5) « [...] Ça me semble plus des problèmes économiques que des problèmes de culture. Je me demande si ce n'est pas un peu l'excuse. » (PBF, B5, 587-588)

(6) « Il s'agit de responsabiliser quant aux conséquences économiques de leurs comportements et de dire si vous voulez pouvoir négocier, il faut que la Wallonie arrête de coûter plus que ce qu'elle ne rapporte, secouez-vous ! » (PBF, B8, 1245-1247)

Au travers de la métaphore conceptuelle LE FÉDÉRALISME EST UNE MACHINE, on observe que, pour nombre de citoyens, la nature des tensions n'est ni linguistique, ni communautaire, mais davantage d'ordre institutionnel et économique, même si en toile de fond, se trouvent évidemment les relations difficiles entre les deux grandes communautés du pays. Dans cette perspective, la métaphore conceptuelle LE FÉDÉRALISME EST UNE RELATION AMOUREUSE renvoie plus directement à ces relations « communautaires ». Dans son ouvrage de référence, George Lakoff indique que la famille constitue un point de référence cognitif important dans notre perception de l'état et considère la métaphore conceptuelle THE NATION STATE IS A FAMILY dès lors comme fondamentale dans notre perception et notre compréhension du

49. REUCHAMPS M., « Le fédéralisme et ses deux sens – négatifs – en Belgique francophone », in *Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège*, vol. 54, n° 4, 2009, p. 527-540.

fonctionnement des systèmes politiques<sup>50</sup>. Dans le contexte politique belge, cette métaphore conceptuelle de base se traduit par la vision du fédéralisme comme une relation amoureuse entre les deux principales communautés du pays. Les exemples suivants issus de nos corpus citoyens témoignent de la saillance de cette métaphore :

(7) « *Personnellement, je n'ai pas peur de cette notion de fédéralisme. Si l'on compare avec un ménage, certains ménages se marient avec contrat de mariage, d'autres pas, chez les Français, c'est le pacs, etc.* » (PBF, B1, 188-190)

(8) « *maar mijn persoonlijke mening is beter zeer goede buren te hebben dan een slecht huwelijk.* » (PBN, L6, 1660-1661)<sup>51</sup>

(9) « *Normale partijen die een staats hervorming willen enzovoort die willen eigenlijke hetzelfde als we zo zeggen een ernstige LAT relatie*<sup>52</sup> *in dit land.* » (PBN, M5, 3130-3131)<sup>53</sup>

Cependant, si les Francophones et les Flamands sont les deux partenaires d'un ménage et si le fédéralisme peut être vu comme le lien entre ces deux partenaires, ce lien peut être de différentes natures et c'est ici que se révèle l'intérêt de l'analyse. Tout d'abord, la perception du fédéralisme belge, et plus généralement de la Belgique, comme un mariage forcé ressort particulièrement de l'analyse du corpus néerlandophone. Ainsi quelques citoyens utilisent cette métaphore explicitement : *een gearrangeerd en geforceerd huwelijk* (PBN, L2, 2263)<sup>54</sup>. À l'inverse, pour d'autres citoyens, les Belges, quelle que soit leur langue ou leur région, forment une seule et même famille, une seule et même nation. La Belgique est donc avant tout un mariage d'amour. S'éloignant de cette vision idéale du mariage belge, bon nombre de citoyens comparent le fédéralisme à un mariage de raison, à savoir la meilleure solution pour maintenir l'union de la Belgique ou la moins mauvaise solution pour éviter la séparation. Cette vision s'inscrit dans le prolongement de l'ambiguïté du mot fédéralisme, perçu comme une étape vers la séparation.

Percevoir l'organisation d'un vivre ensemble au travers de métaphores familiales n'est pas un phénomène neuf. Pour Christ'l De Landtsheer, ces

50. LAKOFF G., *Moral politics: How liberals and conservatives think*, Chicago, University of Chicago Press, 2002, 2<sup>e</sup> éd.

51. « À mon avis, il vaut mieux avoir de bons voisins qu'un mauvais mariage » (PBN, L6, 1660-1661).

52. Le terme « relation LAT » renvoie au groupe nominal anglais *Living apart together* et désigne une situation où des personnes entretiennent une relation durable sans pour autant vivre sous le même toit.

53. « Les partis normaux qui veulent une réforme de l'état, etc., ils veulent en fait si on peut dire une relation LAT sérieuse dans ce pays » (PBN, M5, 3130-3131).

54. « Un mariage arrangé et forcé » (PBN, L2, 2263).

métaphores familiales sont particulièrement courantes dans le discours politique, car elles sont intrinsèquement liées à la réalité du quotidien<sup>55</sup>. Notre analyse confirme la pertinence de cette métaphore dans notre compréhension des systèmes politiques et surtout montre qu'en Belgique les relations sont empreintes de la vision d'une relation amoureuse, bien que définie et perçue de façon différente. Cette vision dépasse la dimension linguistique pure pour offrir une vision plus compréhensive de deux partenaires unis par un mariage d'amour, de raison ou arrangé, voire forcé, selon les points de vue.

## Conclusion

Dans cet article, nous avons tenté de comprendre la nature des tensions entre langue et politique dans la société plurilingue belge. Il en ressort que l'usage des adjectifs « linguistique » et « communautaire » varie diachroniquement et synchroniquement, avec une césure chronologique importante dans les années 1960 et une distinction disciplinaire non-négligeable en particulier entre linguistique et science politique. L'usage d'un qualificatif ou de l'autre pour parler globalement des conflits belges comporte ainsi des connotations. En effet, le fait de qualifier de « linguistiques » les conflits politico-institutionnels qui ont eu lieu à partir des années 1960 ou encore de qualifier de « communautaires » les conflits linguistiques peut entraîner une certaine instrumentalisation de l'histoire. Cette façon de lier les conflits linguistiques existant entre francophones et néerlandophones au sein de la Flandre et les conflits communautaires existant entre Francophones (Wallons et Bruxellois) et Flamands peut être considérée comme une stratégie ; en tout cas, elle renvoie à une certaine vision de la Belgique.

Mais tant la littérature scientifique (et malgré la diversité des approches qu'on y trouve) que les deux enquêtes de terrain mobilisées pour étudier ce questionnement chez les citoyens ne confirment pas cette logique de bloc contre bloc. Davantage qu'une division entre les groupes linguistiques, c'est une division au sein de groupes linguistiques qui caractérise la dynamique linguistique et communautaire en Belgique. C'est un enseignement qui vient utilement nourrir le débat autour des sociétés plurilingues et de leur organisation politique. Ainsi, même dans un cas de conflits aigus comme ceux que la Belgique a connus depuis sa naissance, les conflits ne se réduisent pas à leur dimension linguistique. Mais il est probable que celle-ci soit instrumentalisée dans une dynamique politique propre à chaque situation.

---

55. DE LANDTSHEER C., « Collecting Political Meaning from the Count of Metaphor », in MUSOLFF A., ZINKEN J. (dir.), *Metaphor and Discourse*, Houndmills, Palgrave Macmillan, 2009, p. 67.

Si cet article, dans son entreprise interdisciplinaire, a pu modestement contribuer au débat, c'est en rappelant que derrière les adjectifs se trouvent des réalités linguistiques, mais également communautaires, politiques, institutionnelles et économiques, et que dès lors l'usage de l'un à la place de l'autre, que cela soit dans une perspective stratégique ou non, gomme petit à petit la complexité des relations, en résumant les querelles linguistiques et/ou les conflits communautaires à un combat entre des groupes linguistiquement et politiquement homogènes. Dans les sociétés plurilingues, peut-être plus qu'ailleurs, le choix des mots et leurs conséquences politiques ne peuvent être négligés.